

DAMOCLÈS

La lettre

Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits

Libre-marché. Alors que la construction politique de l'Union européenne a connu un sérieux coup de frein avec le refus du traité constitutionnel, l'europanisation de l'industrie de défense poursuit ses avancées. Dernière opération en date : la volonté de la Commission européenne de créer un marché unique et permettre une libre circulation intracommunautaire des équipements militaires. C'est-à-dire supprimer les autorisations d'exportation au sein des États de l'Union européenne, vues comme une contrainte trop lourde et trop coûteuse par les industriels du secteur concerné ! Un projet qui soulève plus de questions qu'il n'en résout.

Un seul exemple : le code de conduite de l'Union européenne sur les exportations d'armements, adopté en 1998, n'a toujours pas de valeur juridiquement contraignante... De quel contrôle et de quelle garantie dispose-t-on alors vis-à-vis du risque de réexportation vers un pays tiers hors Union européenne de matériel militaire qui aura commencé par circuler entre deux pays européens ?

Damoclès

PS. Après quelques mois d'interruption, la Lettre de Damoclès retrouve un rythme de parution trimestriel sur 8 pages, avec un prolongement sur notre site internet pour certains articles (www.obsarm.org).

ESSAIS NUCLÉAIRES

Les Polynésiens interpellent les parlementaires

Le 21 février, la salle de réunion au sous-sol de l'Assemblée nationale était trop étroite pour accueillir les médias – très nombreux – les quelques parlementaires et les militants associatifs venus entendre les Représentants de l'Assemblée de Polynésie sur les résultats de leur commission d'enquête sur les essais nucléaires. Organisé par Patrice Bouveret du CDRPC avec le concours du bureau de Mme Christiane Taubira, députée de la Guyane, ce colloque a permis de faire le point sur des faits désormais confirmés par des documents militaires : l'armée et le Commissariat à l'énergie atomique ont sciemment menti aux Polynésiens, premiers touchés, et aux citoyens français sur la réalité des retombées radioactives de leurs essais aériens des années 1966 à 1974.

« Qu'on ne vienne plus nous parler d'essais propres ou même tenter de nous dire que finalement c'était si peu dangereux, déclare Unutea Hirshon, présidente de la Commission d'enquête. Nous en avons assez de ces discours mensongers. Le temps est venu pour l'État français de mettre en application nos recommandations : réhabilitations de sites laissés à l'abandon, prise en charge sanitaire des anciens travailleurs de Moruroa et des populations touchées par les retombées, négociations sur des compensations économiques, reconnaissance de ses responsabilités par une loi sur le suivi sanitaire à l'instar de ce que les Américains et les Anglais ont su faire bien avant nous. »

Car les problèmes de santé sont bel et bien en plein développement en Polynésie avec son cortège de cancers de la thyroïde et de leucémies. Et si l'on en croit ce qui se passe actuellement en Micronésie, aux Îles Marshall où les Américains avaient commencé leurs essais vingt ans avant la France, nous n'en sommes aujourd'hui en Polynésie qu'au début de la phase ascendante des cancers. Mais ce qui étonna le plus certains auditeurs, c'est l'insistance des élus polynésiens sur la renégociation des compensations économiques en raison du préjudice causé par les essais à l'économie locale. « Mais, la Polynésie n'est-elle pas la collectivité de la République la plus choyée par la France ? N'a-t-elle pas la pleine autonomie de gestion des crédits déversés par la France ? », entendit-on dans la salle. Jacky Bryant, Représentant écologiste, répondit à cela qu'enfin, « une nouvelle équipe au pouvoir tente de mieux gérer dans le sens du développement durable. Encore faut-il lui en donner les moyens ! Et ce n'est pas si clair lorsque l'État se comporte en partisan, bloquant les crédits et se refusant à envisager à long terme dans le cadre d'une charte du développement. »

SOMMAIRE

- 1 **Essais nucléaires : les Polynésiens interpellent les parlementaires**
- 3 **Repères : La guerre contre le terrorisme, première guerre robotisée**
- 7 **Embargos sur les armes**
- 8 **Notes de lecture**

Respect de la démocratie polynésienne ?

L'État respecte-t-il les changements démocratiques opérés en Polynésie. Dans le discours, à l'intention des citoyens et des parlementaires de métropole, on répond : « Tout va bien, l'État est respectueux des urnes. » Mais voici la réalité ! Au lendemain du colloque, les deux représentants polynésiens et la députée UMP de Polynésie étaient reçus par Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale. À Unutea Hirshon qui lui offrait un rapport de la Commission d'enquête, Jean-Louis Debré répondit texto : « *Ce rapport n'a rien d'officiel, il n'a pas été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Polynésie.* » Et d'ajouter qu'on y prêterait attention à l'Assemblée nationale quand on aura eu le « contre rapport » du ministère de la défense ! Ainsi donc, la démocratie doit s'exercer différemment dans les fin fonds indigènes de la République, d'autant plus que ces insulaires du bout du monde se permettent de critiquer la « défense nationale ». Bref, le mépris pour ceux qu'on considère à Paris comme des citoyens de seconde zone.

Mais c'est aussi du « mépris concerté ». Deux jours plus tôt, le ministère de la défense publiait sur son site internet un document « de référence » sur sa position concernant les essais nucléaires en Polynésie. En 17 pages, les services de Madame Alliot-Marie reprennent tous les poncifs des « essais propres », de la sollicitude des institutions de la République pour soigner les victimes et indemniser les cas les plus flagrants. On s'y refuse à toute loi nouvelle qui, comme aux États-Unis, admettrait le principe de présomption pour les maladies des vétérans ou des populations. N'avons-nous pas la meilleure législation du monde ? Le texte de la ministre annonce même qu'on a une attention vraiment particulière pour les Polynésiens car un délégué spécial est nommé qui se rendra sur place pour régler tous les problèmes, mineurs évidemment...

Cet incroyable discours s'assaisonne de promesses de transparence et de concertation. Un double langage que les Polynésiens apprécient fort peu et qu'ils mettront sur la table des discussions avec le « délégué spécial » du ministère qui annonce sa venue à Tahiti courant avril.

Le Parlement prend ses marques

Cependant à Paris, les milieux parlementaires semblent quand même avoir pris la mesure du problème des séquelles des essais nucléaires. « On ne fait pas la bombe sans casser des

œufs », reconnaît-on. Le Parti socialiste se bouge. Le groupe socialiste du Sénat — 91 sénateurs — à l'instigation de la sénatrice Vert Dominique Voynet, vient de déposer une résolution demandant la création d'une commission d'enquête sénatoriale sur les essais en Polynésie. Le groupe socialiste à l'Assemblée — 150 députés — s'associe à la proposition de loi préparée par Christiane Taubira. On nous annonce même qu'un député UMP de la Mayenne, M. Favennec, a décidé lui aussi de déposer une proposition de loi sur le suivi des essais avec quelques-uns de ses collègues. Bref, ça sent les futures présidentielles à plein nez, mais les associations sont maintenant bien installées et bien fortes pour engager les parlementaires à aller au-delà de textes jamais discutés.

Le résultat de la venue des Polynésiens se mesure donc au fait, qu'aujourd'hui, l'ensemble de l'opposition parlementaire (socialistes, communistes et verts) s'est engagée pour une loi qui rende justice aux victimes des essais. Même dans l'actuelle majorité, près d'une centaine de parlementaires prennent fait et cause en soutien aux vétérans qui sont, il est vrai, des électeurs de leurs circonscriptions.

Quarantième anniversaire de la première bombe

À Tahiti, ça bouge aussi. Le Conseil d'orientation sur le suivi des essais nucléaires, présidé par le vice-président du gouvernement, Jacqui Drollet, a décidé de célébrer dignement le quarantième anniversaire de la première bombe française à Moruroa. On tiendra colloque à Papeete avec des experts de la santé, des parlementaires du Pacifique sur les mesures à prendre pour le soutien des victimes des essais dans le monde et des représentants d'ONG du Pacifique et de France se concerteront pour faire reconnaître leurs droits. On inaugurerait même un monument du souvenir de ces trente années d'explosions nucléaires en Polynésie, dans le respect des traditions culturelles du Pays et en témoignage pour les générations futures.

Bruno Barrillot

Sur www.obsarm.org :

- télécharger l'intégralité du rapport de la Commission d'enquête
- découvrez notre réponse au document du ministère de la défense/

CARNET DE COMMANDES

Norvège

Safran a été exclu du fonds de pension gouvernemental norvégien, au même titre que six autres groupes d'électronique et de défense occidentaux (BAE Systems, Boeing, Finmeccanica, Honeywell International, Northrop Grumman et United Technologies) « engagés dans la fabrication d'armes nucléaires », a indiqué début janvier le ministère norvégien des finances, suite aux recommandations de son comité d'éthique.

Jordanie

L'armée de l'air jordanienne a passé commande à Eurocopter (EADS) de 4 hélicoptères EC635 biturbines légers. Deux appareils seront livrés d'ici la fin de l'année, les deux autres en 2007.

Hongrie

EADS a signé un contrat de fourniture de l'infrastructure du réseau radio TETRA national qui sera utilisé notamment par l'armée hongroise, la poli-

ce nationale, les gardes-frontières, les forces nationales de maintien de l'ordre, etc.

Algérie

EADS Astrium a annoncé la signature d'un contrat avec le Centre national des techniques spatiales (CNTS) algérien portant sur le développement du système Alsat-2 à base de deux satellites d'observation optique, sans donner le montant du contrat.

Suisse

Thales a signé un contrat d'environ 60 millions d'euros avec l'armée suisse pour lui fournir un système d'émetteurs polyvalents. La livraison du système s'étalerait jusqu'à fin 2008.

Inde

L'Inde compte lancer dans les prochains mois un appel d'offres pour 126 avions de combat, afin de renouveler une partie de sa flotte de Mig21 vieilliss-

sants. L'américain Boeing a déjà annoncé qu'il serait sur les rangs avec son F-18. Lockheed Martin sera également en lice avec le F-16, face au Gripen de Saab et au russe Mig29. EADS compte se lancer dans la compétition en présentant l'Eurofighter. Dassault Aviation, qui avait un temps espéré vendre ses Mirage 2000 à l'Inde de gré à gré, participera à l'appel d'offres avec le Rafale.

Allemagne

EADS annonce avoir été sélectionné pour équiper les F125, frégates de la marine militaire allemande, de sa technologie Füwes, un système de commandement et d'emploi opérationnel des armes. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.

Espagne

La police espagnole a passé commande de 48 hélicoptères légers EC 135 pour renouveler sa flotte. Le montant du contrat atteint 253 millions d'euros. **P. B.**

La guerre contre le terrorisme, première guerre robotisée

Si les armes de destruction massive qu'elles soient biologiques, chimiques, nucléaires, ou radiologiques sont l'héritage du vingtième siècle (et à ce titre demeurent d'actualité), les drones de combat qu'ils soient aériens, maritimes, terrestres, sont les armes du vingt-et-unième siècle. Leur existence est la traduction d'un fossé technologique entre le Nord et le Sud (voire Nord-Nord). Alors que le Sud rattrape qualitativement le Nord sur le plan des armes de destruction massive (sans que cela ne soit vrai sur le plan quantitatif), le Nord opère un nouveau saut technologique à travers le développement, la mise en œuvre et la prolifération des drones et des robots de combat. Cette nouvelle manière de faire la guerre pèsera lourdement sur les relations internationales, notamment en ce qui concerne d'une part les conflits entre les États membres de l'Otan et les pays du Sud et d'autre part les conflits entre Israël et le monde arabo-musulman. L'emploi massif de drones de combat en Afghanistan puis en Irak apparaîtrait ainsi comme une préfiguration de l'avenir. Extrait d'un dossier réalisé par Karim Lakjaa*.

Les Forces spéciales américaines engagées en Afghanistan ont été amenées assez rapidement à réclamer des armes adaptées aux types de combats caractérisant ce conflit ouvert depuis 2001. Elles ont ainsi souhaité être dotées de Tomahawk, un casse-tête amérindien en pierre qui donne aussi son nom à un missile de croisière. En effet, la version modernisée (métal ultra résistant et ergonomie optimisée) de cette arme millénaire s'est avérée être très efficace dans le corps à corps, notamment dans les nombreuses grottes afghanes hébergeant les derniers carrés de Talibans.

POUR EN SAVOIR PLUS

*La version complète du dossier est disponible sur notre site : www.obsarm.org ou peut vous être adressée sous format papier contre 2 euros (20 pages, frais de port inclus).

Karim Lakjaa est diplômé du Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Paris, doctorant en Droit (Université de Reims - Cerri) et membre du Collectif d'études et de recherches sur le monde arabe (Cerma).

Cependant, les demandes des troupes américaines d'occupation de l'Afghanistan ne se sont pas réduites à des équipements issus de la préhistoire. En utilisant massivement pour la première fois certains matériels, elles ont fait entrer l'humanité dans une nouvelle ère militaire : celle des drones et des robots de combat.

Certes, l'usage de robots (*Unmanned Ground Vehicle*) et d'avions télécommandés (drone ou *Unmanned Aerial Vehicle* (UAV)) n'est pas nouveau. Mais, jusqu'en 2002, il relevait avant tout sur le plan militaire des domaines du déminage, de la reconnaissance, de l'observation et de la surveillance sur divers théâtres d'opérations : Afrique du sud, Algérie, Cuba, Irak, Liban, Pakistan, Palestine, Syrie, Vietnam, ex-Yougoslavie, etc.

Toutefois, les années 2001- 2002 apparaissent comme une rupture tant technologique que polémologique dans les objectifs de cet emploi. En attestent deux espèces rapprochées dans le temps.

Le 4 novembre 2002, une opération de la CIA menée au Yémen à l'aide d'un drone « *Predator* » (Prédateur) capable de tirer des missiles « *Hellfire* » (Feu de l'enfer) aboutissait à l'élimination physique d'un groupe d'hommes suspectés d'appartenir à la nébuleuse d'El Qaida. Il s'agissait-là d'une exécution extrajudiciaire à l'image de celles pratiquées par Israël (le plus souvent, elles aussi au moyen de tirs depuis un drone). Le mois suivant, soit en décembre 2002, un drone « *Predator* » tirait (sans succès) deux missiles « *Stinger* » sur un avion Mig 25 irakien dans l'une des zones d'exclusion aérienne imposée illégalement à l'Irak (de 1991 à 2003).

Ainsi, la mission initiale¹ dévolue aux drones (et de manière générale à l'ensemble des véhicules sans pilote) s'étoffe en conjuguant désormais au classique rôle de surveillance, des tâches réservées jusqu'à présent à l'homme seul car relevant du combat contre d'autres hommes. Il s'agit-là d'une évolution majeure, d'une rupture dans l'art de la guerre, sa pratique et le droit qui lui est propre. Cette nouvelle manière de faire la guerre constitue une évolution aussi importante que celles qui intervinrent avec la Première Guerre mondiale (chars, mitrailleuses, gaz, aviation) et avec la Seconde Guerre mondiale (bombardements aériens massifs et arme nucléaire).

Dans un rapport au congrès américain, deux spécialistes des questions de défense, notaient de la sorte que « *la guerre globale contre le terrorisme a mis sur le devant de la scène, la fonction première des UAV à savoir, obtenir des renseignements. En outre, l'efficacité militaire des UAV démontrée lors de conflits récents comme l'Irak (2003), l'Afghanistan (2001) et le Kosovo (1999) a ouvert les yeux à de nombreuses personnes quant aux avantages et inconvénients des UAV. Il est notamment admis de manière générale que les UAV offrent deux avantages majeurs sur les avions avec pilote : ils sont considérablement moins chers et leur usage permet de minimiser les risques pesant sur les pilotes*² ».

Des hommes comme le président Bush ont pris toute la mesure de cette mutation. Dès décembre 2001, il expliquait que « *le "Predator" en est un bon exemple. Ce drone est capable de tourner autour des*

Quelques projets en cours...

Nombreux sont les projets en cours. Il est d'ailleurs impossible d'en dresser une liste. Par contre, il est possible de dépeindre les grandes lignes et tendances à l'œuvre.

Les UCAV

Ces drones de combat peuvent intervenir soit en étant contrôlés par un opérateur (basé au sol, sur navire ou en couple avec un avion piloté ou un hélicoptère piloté) ou en autonomie. Dans ce cas, la mission est préplanifiée et donc sans intervention humaine. Les UCAV apparaissent donc en définitive comme des plates-formes aériennes d'armes : canons, missiles, bombes à guidage laser ou GPS, armes à énergie (micro-ondes ou laser) opérant depuis des bases terrestres ou des navires (de surface ou sous-marins).

Le « X-45 » (A/B/) (comme son clone naval le « X-47 ») en est une illustration parfaite. Il est présenté comme un avion pouvant voler au-dessus du territoire ennemi, prêt à détruire immédiatement toute menace sans aucun risque pour un pilote. Lors d'une attaque en meute, les X45 déterminent eux-mêmes lequel d'entre eux est le plus à même d'éliminer la cible, du fait de sa proximité avec elle, de ses réserves en carburant et de son stock d'armes (de 500 à 1 500 kilogrammes).

Le « NEURON » (Dassault et EADS) est la réplique d'une partie de l'Europe, aux « X-45 » et « X-47 » américains. Il est davantage considéré comme un démonstrateur (comme ces « *concept car* », c'est-à-dire ces voitures innovantes qui ne voient jamais le jour) que comme un projet d'UCAV réel. Sa fonction est de permettre à certains industriels européens de rester dans la course technologique. Les premiers essais sont prévus pour 2008.

Les UAV

Dans ce domaine, le futur est tout tracé pour les Européens qui tenteront de rattraper les Américains et les Israéliens. « L'Euromale » est un projet qui vise à produire un « *Global Hawk* » européen. Les UAV vont peu à peu occuper les fonctions (télécommunication-observation) réservées aux satellites géostationnaires, car ils sont moins coûteux (pas de coût de lancement par fusée) et font preuve de davantage de souplesse dans leur utilisation.

Les mini-UAV, c'est-à-dire portable à dos d'homme (au maximum une vingtaine de kilogrammes), doteront les fantassins du futur notamment lors des combats urbains.

Aux côtés des UAV, les UCAR (véhicules à voilure tournante ou hélicoptères sans pilote) comme le « *Tracker* » et le « *Scorpio* » devraient connaître d'importants développements car les UCAR, comme le « *Hummingbird A160* », font preuve de performances sans égal (endurance de 4 000 kilomètres et de 24 heures avec comme fonction principale le relais de télécommunications).

Les UGV ou Mules

Le *Future Combat System* américain prévoit qu'à partir de 2010 l'armée américaine disposera de 1 663 robots dont 1 200 « *Multifonctionnal Utility Logistics and Equipment Vehicle* » (MULE) d'un rayon d'action de 100 kilomètres. Les « MULEs » pourront emporter près d'une tonne d'armes, de senseurs, de munitions, de vivres, de soldats, de minidrones, d'éléments d'éclairage pour la nuit ou d'autres matériels. À terme, elles devraient être dotées de commandes vocales et d'une bibliothèque de 1 000 mots.

Les UGV prendront également la forme de senseurs abandonnés sur le théâtre des opérations et fournissant des renseignements à distance sur les activités et mouvements de l'ennemi.

Les Unmanned Ground Combat Vehicle (UGCV) ou robots de combat

De la taille d'un quad à celle d'un char, ils disposeront de 4 à 8 roues, voire de chenilles. Le « *Gladiator* » est un projet développé par les Marines pour le soutien à l'infanterie au moyen d'une capacité de tirs directs. Le « *Cougar* » dispose d'armes létales « *Hellfire* » et est destiné à la protection de convois, étant téléopéré depuis un véhicule qui le suit ou le précède. L'Armed Robotic Vehicle (ARV) est destiné à un terrain urbain et à la destruction d'immeubles, de bunker et de véhicules blindés. De même pour le robot français « *Système d'acquisition et de neutralisation d'objectifs* » (Syran) développé autour de scénarii urbains et d'un rayon d'action de 10 kilomètres. Le *Remote Detection Challenge And Response* a pour sa part une vitesse de pointe de 60 kilomètres/heure et sa plate-forme emporte des armes tant létales que non létales. Le projet le plus prometteur est le « *Spinner* » dont le rayon d'action atteint 450 kilomètres et dont la taille se rapproche de celle d'un 4x4 Hummer.

Mais là encore, Israël apparaît comme l'État le plus à la pointe du progrès technologique avec le « *Gardium* » qui peut intervenir à l'encontre d'éléments suspects pénétrant un périmètre donné et les retenir jusqu'à ce qu'une patrouille humaine arrive. Sa vitesse est de 80 kilomètres/heure et il peut être équipé outre de divers senseurs, d'armes létales ou non létales. Il s'inscrit dans un projet plus global de « *frontière électroniquement gardée* ».

Les UGCV peuvent également prendre la forme de munitions abandonnées. Le « *Netfire* » en est un exemple avec ses missiles d'une précision de 40 kilomètres contenus dans des silos déposés au sol par des camions ou des hélicoptères et un jour certainement par des drones ou des UGV. Le « *Netfire* » est doté d'un missile « *LAM* » qui peut patrouiller sur zone pendant 30 minutes et sur 70 kilomètres avant de frapper.

Les Unmanned Surface Vehicle (USV) et Unmanned Underwater Vehicle (UUV)

De surface ou sous-marin, ils existent déjà comme le « *Protector* » développé en Israël et équipé de mitrailleuses ou le « *Spartan* » projet commun aux États-Unis et la France. Le « *Spartan* » est ainsi en cours d'essais en France depuis mai 2005 et devrait entrer en dotation en 2008 autour de missions de déminage, anti-sous-marin, d'attaque d'autres navires et de protection.

D'autres projets à plus long terme portent sur la création de navires téléopérés de grande taille : navires lance-missiles, navire portes-drones, sous-marins portes-drones, etc.

Les microdrones

Les microdrones comme le « *Micro Air Vehicule* » (MAV) commandé à 350 exemplaires en 2005 par les États-Unis et doté d'un budget de développement de 30 millions de dollars ne mesurent que quelques centimètres pour un poids de quelques centaines de grammes (la société Tecknisolar produit ainsi des microdrones pesant 400 grammes). Destinés à l'espionnage, à la surveillance, ils pourraient être regroupés en essais pour des actions d'élimination de cibles. Le nanodrone Libellule (6 centimètres) qui se veut « *l'œil déporté* » du soldat du futur en est une préfiguration. Ils peuvent également être utilisés pour des missions relevant des forces de l'ordre.

Karim Lakjaa

forces ennemies, d'acquérir des renseignements, de les transmettre instantanément au commandement qui peut alors tirer sur ces cibles avec une extrême précision. Avant la guerre [contre le terrorisme NDLR], l'usage du "Predator" suscitait un certain pessimisme car il n'empruntait pas les anciens chemins. Aujourd'hui, il est clair que les militaires ne disposent pas d'un nombre suffisant d'UAV. Nous entrons dans une nouvelle ère caractérisée par le rôle grandissant que joueront des véhicules sans pilote de toutes sortes³ ».

Ces mots, le président Bush les a transformés en espèces sonnantes et trébuchantes. Si en 2001, 667 millions de dollars étaient alloués aux UAV, en 2003 1,1 milliard de dollars l'était. Ces sommes ont permis la mise en œuvre d'une armada de 163 drones : 4 « Global hawk » rattachés à l'Air Force, 48 « Predator » rattachés à l'Air Force sans compter ceux de la CIA, 47 « Pioneer », rattachés à la Navy et au Marines Corps, 43 « Hunter » rattachés à l'Army et enfin 21 « Shadow » rattachés à l'Army⁴.

Cette liste nous amène directement à une remarque du colonel Richard Szafranski : « Les noms octroyés aux drones en service ou en projet — Chasseur (Hunter), Raptor, Serre de rapace (Talon), Prédateur (Predator), Étoile noire (Darkstar [comme dans Star Wars NDLR]) — sont autant d'indices démontrant qu'au-delà de l'absence de pilote, les UAV sont désormais destinés davantage au combat qu'à la simple surveillance. » On comprend dans ces conditions qu'aujourd'hui, « les drones stratégiques et tactiques d'observation/reconnaissance ou de combat sont au cœur des préoccupations de toutes les armées⁵ ».

Les questions posées à la société par la robotisation de la guerre

La robotisation ne favorise-t-elle pas un recours plus fréquent à la violence ?

Plusieurs éléments laissent à penser que oui.

Le faible coût théorique (développement/production/maintenance) du drone apparaît comme un premier argument. On peut aussi considérer que « sur le plan économique, un UCAV réutilisable est moins coûteux à long terme qu'un missile de croisière à un million de dollars pièce servant une seule fois⁶ ». De plus, comme le souligne le général Henry « Hap » Arnold, « pour le prix d'un B-17 larguant une bombe unique de 2,7 tonnes, nous pouvons envoyer 500 petits UCAV au-dessus du territoire ennemi ; chacun emportant avec lui 360 kilogrammes d'explosif (soit un total de 180 tonnes)⁷ ». Enfin selon l'UEO⁸, les drones permettent de rationaliser à faible coût les armées de l'air en retirant l'élément humain et en éliminant les dépenses associées. Le principal défaut de la présence humaine resterait son coût considérable pour les budgets de la défense. La formation d'un pilote représenterait de 12 à 14 % du prix total d'un F16. De ce fait, le montant d'une heure de vol d'un drone serait 18 fois inférieure à celle d'un F-35 (Joint Strike Fighter). De manière générale et en moyenne, un soldat coûterait 4 millions de dollars par an contre 400 000 par an pour un robot !

Un second argument réside dans l'absence d'équipage qui permet de réduire le volume du véhicule et d'accroître ses performances (durée des missions, furtivité, capacité d'emport d'armes). En cas de perte, personne ne pleurera la mort du drone et il n'y aura pas de pilotes à exhiber devant les caméras.

Pas de frais de formation, ni de paie, ni de retraite, ni de famille et encore moins de cercueil à montrer aux journaux télévisés, ni même de pitié, le drone et le robot ont des qualités bien supérieures aux humains dans la perspective d'un recours plus fréquent à la violence.

De part ces considérations, ils constituent des multiplicateurs de puissance destinés à gagner des guerres selon l'UEO. Dit autrement, « les UCAV fournissent à notre politique de leadership diplomatique un moyen

militaire supplémentaire permettant de ne pas risquer des vies américaines⁹ ». Pour le Canadien Carl Doyon, « les drones de combat sont susceptibles de devenir l'une des technologies qui transformeront le plus radicalement les opérations militaires traditionnelles dans tout l'éventail des combats depuis le maintien de la paix jusqu'aux guerres régionales ».

De même pour le lieutenant-colonel Vandendorpe : « Les systèmes de drones deviendront assurément un outil privilégié des responsables politico-militaires pour les conflits du vingt-et-unième siècle¹⁰. » Il y a donc consensus dans les milieux militaires autour de l'idée suivante : « Si des vies et de l'argent sont économisés, avec un accroissement réel de l'efficacité des missions menées, alors les véhicules sans pilote deviendront un outil essentiel dans la conduite des guerres¹¹. »

L'usage des drones contribuera donc à renforcer cette « domination aérienne [qui] donne aux États-Unis un avantage asymétrique sur n'importe quelle nation du monde¹² ». Or, nous savons ce qu'en font les États-Unis... S'ils obtiennent davantage de suprématie militaire à moindre coût et à moindre vie américaine, ils ne feront que davantage usage de la coercition. Comme l'affirmait Montesquieu, « un empire fondé par les armes a besoin de se soutenir par les armes ».

Cette nouvelle prolifération n'est-elle pas un nouveau gouffre financier ?

Là aussi, la réponse semble positive. D'autant que l'UEO reconnaît que « le défi technologique que représentent les UAV mobilise des ressources croissantes aux États-Unis et en Europe » et que les drones ouvrent « des perspectives nouvelles pour les industries de défense ». Mais quelles sont ces perspectives ? 300 millions d'euros pour le projet européen « Neuron » et 175 millions de dollars pour les UCAV américains uniquement sur 2004... D'ici à 2011, le marché des UAV/UCAV est estimé à 5 à 6 milliards d'euros par an dont 50 % avec une progression de 15 % par an (La Tribune du 26 août 2003). En 2003, la France a consacré 60 millions d'euros pour la recherche sur les drones soit 6 fois le budget du ministère de la cohésion sociale pour son opération « Ville, vie et vacances » concernant chaque été 800 000 jeunes. Quant au drone « Euromale », il constituera à lui tout seul un marché de 1 à 2 milliards d'euros vers 2010¹³.

Que devient la place de l'homme dans la violence organisée ?

L'UEO reconnaît une nouvelle fois de manière clairvoyante que « les UCAV permettent de limiter l'intervention humaine et les contraintes qui y sont liées » et représentent « une révolution dans l'aéronautique de défense : le remplacement de l'homme par la machine pour des opérations de combat ». Le robot « Système d'acquisition et de neutralisation d'objectifs » est d'ors et déjà capable de s'autoprotéger « d'agressions » en déclenchant dans son périmètre de surveillance des tirs de munitions incapacitantes. Qui plus est, « les projets actuels visent à donner une autonomie accrue aux UGV et à les rendre moins dépendants des opérateurs humains. L'idée de base est que ces véhicules [...] puissent fonctionner d'après des données programmées au début de la mission et, une fois déployés, accomplir leur tâche de manière autonome¹⁴. »

Dans l'apparente cacophonie consensuelle qui entoure le développement des drones et des robots, certaines voies contradictoires se font toutefois entendre, comme celle du général Reimer de l'US Army pour qui « quand la technologie échoue, rien ne peut remplacer la souplesse et la discipline de soldats parfaitement entraînés¹⁵ ».

De l'autre côté de l'atlantique, le lieutenant-colonel français Mochin pousse la réflexion à son ultime point : « La technologie n'est pas près de produire un clone du cerveau humain auquel on enseignerait toutes les techniques et tactiques de combat, en y ajoutant le jugement critique et un sens du "fair play" ou de la clémence, étrangère aux courants électriques

qui parcourent les circuits intégrés. L'intelligence artificielle suffira-t-elle à garantir dans la majorité des cas un emploi légitime de la force grâce au discernement et à la précision des frappes ?¹⁶ » Et il ajoute qu'il « convient donc de préserver la place de l'homme dans la boucle décisionnelle afin que les schémas de pensée qui le caractérisent puissent s'exprimer au travers des machines qui engageront le combat à sa place. [...] La mission d'un militaire est aussi de s'assurer que soient réduits au minimum les risques d'une escalade inutile de la violence. La mise en œuvre des drones de combat pose la problématique de la place de l'homme dans le cycle de l'emploi des armes ».

Or, la « guerre au terrorisme » nous habitue déjà à une déshumanisation de la guerre. Notamment en véhiculant une déshumanisation de l'adversaire favorisée par une culture propice (jeux vidéos et films hollywoodiens) conduisant à des comportements contraires aux valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et du droit international. Qu'en sera-t-il demain lorsque l'ennemi ne sera plus perçu qu'à travers des senseurs électroniques effectuant leurs mesures à des milliers de kilomètres ou tout du moins à bonne distance ? Qu'en sera-t-il lorsque cet ennemi diabolisé massivement (les Arabes et les musulmans sont tous des terroristes potentiels selon l'image récurrente transmises par les médias) sera appréhendé de la manière identique à celle utilisée dans les jeux vidéos ? Enfin qu'en sera-t-il lorsqu'un fossé technologique incommensurable séparera les Etats dotés de drones et de robots et les autres ?

Le nouveau fossé technologique ne menace-t-il pas également l'Europe ?

Si le fossé est clairement établi entre le Nord et le Sud (avec des éléments de relativisation pour l'Inde et l'Iran), le fossé est également mais dans une moindre mesure Nord-Nord.

L'Europe ne dispose pas aujourd'hui de drones équivalant à ceux que possèdent les Etats-Unis, comme le « *Golbal hawk* » de type « *High Altitude Long Endurance* ».

Certes, elle tente de rattraper son retard avec des programmes comme l'« *Euromale* », un clone du « *Golbal hawk* » ou le « *Neuron* », une réponse aux « *X-45* » et « *X-47* ». Mais du chemin reste à faire, faute de quoi la place des Européens dans les futures guerres et interventions sera celle de supplétifs incapables d'aligner des drones et incapables d'agir en interopérabilité avec Washington. Faiblement autonome sur le plan des renseignements, l'Europe sera reléguée à la fourniture de troupes aux sols (comme c'est déjà le cas en Afghanistan et en Irak) et essuiera le cortège de cercueils qui s'en suivra.

Consciente de cette réalité, le 30 novembre 2004, l'Assemblée de l'UEO déclarait donc que « la coopération entre les Etats-Unis et l'Europe en matière d'avions de combat sans pilote est une nécessité ».

Que conclure au regard de l'ensemble de ces éléments ?

Premièrement la prolifération des drones et des robots porte en elle, le risque du développement des interventions de type Afghanistan et Irak. La prolifération nucléaire, tout aussi condamnable soit-elle notamment au regard du droit international, n'a pas entraîné à ce jour, un usage banalisé de l'arme nucléaire car un tel emploi signifiait la destruction assurée de l'ensemble des protagonistes. Les deux camps de la « guerre froide » se neutralisaient donc dans ce que l'on a qualifié « d'équilibre de la terreur ». Drones et robots nous ramènent à l'époque de la politique de la canonnière. Les armes nucléaires ne pouvaient être utilisées qu'une seule et ultime fois, les drones et les robots sont de toute autre nature car il s'agit d'armes consommables, donc employables à volonté...

Deuxièmement, lors de la guerre froide, l'humanité ne fut jamais à l'abri d'un incident technologique pouvant mener à sa destruction. Avec les drones et les robots, notamment dans la perspective d'un réseau de drones et de robots autonomes et de satellites interconnectés (voir notamment le projet *Multimedia Intelligent Network of Unattended Mobiles Agents*)¹⁷, ce risque est démultiplié. Cette menace constitue d'ailleurs le sujet d'un film hollywoodien actuellement sur les écrans français. Le spectateur peut ainsi découvrir une fiction dont le personnage central est un drone¹⁸ qui décide de s'en prendre à ses créateurs. Tel le Golem (créature humanoïde faite de terre glaise par l'homme pour se protéger de ses ennemis) de la mythologie hébraïque qui un jour se retourne contre son géniteur, demain drones et robots pourraient emprunter le même chemin...

Face à ses évolutions technologiques et polémologiques, une citation extraite du petit livre rouge de Mao Tsé Toung est peut-être source d'espoir : « L'armement est un facteur important mais non décisif dans la guerre. L'Homme, non l'armement, est un facteur décisif. »

À moins que le développement des drones et des robots de combat ne donne raison à l'avertissement sans équivoque de John Kennedy, (un contemporain du grand Timonier) : « L'humanité doit mettre un terme à la guerre, où la guerre mettra un terme à l'humanité. »

En définitive, c'est bien de cela dont il s'agit en l'espèce... ▲

- 1) Les Anglo-Saxons qualifient ces missions de « 3 D » pour *Dull* (ennuyantes), *Dirty* (sales) et *Dangerous* (dangereuses), c'est-à-dire les tâches qui ne requièrent pas un pilote dans le cockpit.
- 2) Elisabeth Bone et Christopher Bolckcom, *Unmanned Aerial Vehicles: Background and Issues for Congress*, 25 avril 2003, Report for Congress.
- 3) « President Speaks On War effort To Citadels Cadets », Whitehouse.gov, Remarks by the President, décembre 2001.
- 4) Il est difficile d'avoir des éléments précis. Ceux-ci correspondent à la date du 1^{er} février 2003, à l'inventaire officiel des équipements de l'armée américaine dans ses 4 composantes : aérienne (Air Force), navale (Navy) terrestre (Army), et Marines.
- 5) *Airpower Journal*, Fall 1996, p. 70.
- 6) Major Kenneth E. Thompson, « F-16 Uninhabited Air Combat Vehicles », *Air Command and Staff College*, Air University, Maxwell Air Force, Alabama, 1998.
- 7) *Idem*.
- 8) Union de l'Europe occidentale, *Les avions de combat sans pilote et l'avenir de l'aéronautique militaire*, A/1884, 30 novembre 2004.
- 9) Major Kenneth E. Thompson, *op. cit.*
- 10) Lieutenant-colonel Vandendorpe, *Le drone : un outil révolutionnaire pour la conduite de la campagne aérienne de demain ?*, Collège inter-armées, mars 2003. <http://www.college.interarmess.defense.gouv.fr/O3pub/memoire/mem-fic/htm>
- 11) Major Robert C. Nolan II, *The Pilotless Air Force? A Look at Replacing Human Operatos with Advanced Technology*, Research Departement Air Command and Staff college, mars 1997, p. 11.
- 12) *Idem*, p. 36.
- 13) Supplément à *TTU* n°528, 16 février 2005, lettre hebdomadaire d'informations stratégiques, p. 3.
- 14) UEO, *op. cit.*
- 15) Général Reimer, cours donnés en septembre 1996 au USAF Air Command and Staff College, Maxwell, Alabama.
- 16) Lieutenant-colonel Mochin, *Avion piloté ou drone de combat : quel sera le vecteur armé des opérations aériennes de demain ?*, Collège inter armées, mars 2003. <http://www.college.interarmess.defense.gouv.fr/O3pub/memoire/mem-fic/htm/>.
- 17) Ce projet est développé pour la Marine américaine par l'Université de Los Angeles. Ce réseau n'est pas sans rappeler le réseau Skynet du célèbre film terminator. <http://www.accountancyage.com/vnnet/news/2118786/navy-recruits-network-unmanned-vehicles/>.
- 18) Ce film est intitulé « *furtif* ». Un avion de combat à intelligence artificielle sans pilote humain (EDI), se révèle être un combattant hors pair. Lors d'un vol, EDI est touché par la foudre. Le cerveau du drone a des réactions étranges. Lors de leur mission suivante, EDI rencontre des problèmes, et les pilotes qui volent en binôme avec lui décident d'annuler la mission... mais EDI refuse d'obéir à ses ordres et mène tout de même l'attaque. EDI poursuit alors de lui-même mission qui, si elle aboutit, pourrait bien entraîner une guerre nucléaire à l'échelle mondiale... À l'opposé de ce film américain, sort en même temps un film français intitulé *l'avion* et racontant l'histoire d'une amitié entre un enfant et un avion rendu vivant par la haute technologie. À travers ces deux films, deux visions du monde sont perceptibles.

Embargos sur les armes des Nations unies : quelle efficacité ?

Le 20 mars dernier le Conseil de sécurité avait inscrit la question des armes légères à son programme de travail afin d'examiner un rapport que venaient de leur remettre les services du secrétaire général. À cette occasion, la campagne *Contrôlez les armes* a diffusé un nouveau dossier sur la question des *Embargos des Nations unies sur les armes : tour d'horizon des dix dernières années*¹.

Ce rapport démontre, une fois de plus, que les embargos sur les armes promulgués par les Nations unies sont systématiquement bafoués, en toute impunité, et doivent être renforcés d'urgence si l'on veut empêcher que les armes alimentent les abus des droits humains.

En diffusant ce rapport, les organisations demandent aux États de renforcer l'application des embargos imposés par les Nations unies. Elles plaident pour un accord sur le Traité international sur le commerce des armes.

En effet, les organisations constatent qu'actuellement :

- les missions d'enquêtes des Nations unies qui surveillent les embargos sont limitées en temps et en ressources ;
- bien que les décisions d'embargos onusiens sur les armes soient juridiquement contraignantes en vertu du droit international, leurs violations dans de nombreux États ne constituent pas un délit pénal ;
- les documents pour l'exportation, l'importation et le fret des armes sont bien souvent contrefaits et les fonctionnaires des pays dissimulent fréquemment les transferts d'armes ;
- les casques bleus des Nations unies ne sont pas suffisamment formés pour enregistrer correctement le marquage des armes, tandis que les missions des Nations unies n'ont pas les moyens de surveiller adéquatement les ports d'entrée dans les zones d'embargos ;
- elles sont donc convaincues que ce Traité permettrait aux gouvernements d'agir de manière concertée et d'imposer des contrôles stricts sur le transfert d'armes classiques, créant enfin les conditions propices au respect des embargos décrétés par les Nations unies.

Par ailleurs, selon le rapport, seuls 8 des 57 conflits qui ont déchiré le monde entre 1990 et 2001 ont été soumis à un embargo. Ces embargos sont généralement entrés en vigueur après le début du conflit. Or, un Traité sur le commerce des armes fournirait un cadre général à la prévention des ventes d'armes avant le début d'un conflit ou avant une escalade des abus des droits humains. Il permettrait également d'appliquer plus strictement les embargos des Nations unies, en vertu de normes communes découlant du droit international.

Des paroles... aux actes ?

De plus, la législation nationale dans beaucoup d'États — dont la France — ne reconnaît pas les violations d'embargos sur les armes comme un délit pénal. C'est pourquoi le Conseil de sécurité — dans sa résolution 1196 adoptée le 16 septembre 1998 — encourageait chaque Etat membre à adopter une législation ad hoc érigeant la violation des embargos adoptés par les Nations unies en infraction pénale. Le gouvernement français enfin vient de déposer auprès du Sénat, le 21 février dernier — plus de sept ans après l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité ! —, un « projet de loi relatif à la violation des embargos et autres mesures restrictives » qui permettra justement la répression pénale de la violation de tous les embargos... En espérant toutefois, que ce projet de loi ne reste pas dans un tiroir comme celui sur les intermédiaires déposé en... décembre 2001 et toujours pas soumis au vote des parlementaires !

Patrice Bouveret

1) L'intégralité du rapport en français est téléchargeable (au format pdf) sur le site www.obsarm.org ou www.controlarms.org/.

La plate-forme française est co-pilotée par Agir ici (membre observateur d'Oxfam international), Amnesty International France, Secours catholique - Caritas France et composée du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), l'Observatoire des transferts d'armements, Justice et Paix France, Pax Christi France, Réseau Foi et justice Afrique-Europe, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du monde.

Embargos des Nations unies sur les armes : récapitulatif des principales recommandations

Malgré l'application juridiquement contraignante des embargos onusiens sur les armes destinées à des groupes ou des forces armées en Afrique, les informations extraites de plusieurs rapports des Nations unies établis ces dix dernières années révèlent que des particuliers, des fonctionnaires et des entreprises opérant dans au moins 30 pays dans différentes régions du monde ont été impliqués dans la violation de ces embargos.

Malgré le fait que les embargos onusiens sur les armes soient systématiquement bafoués, seule une poignée de contrevenants nommés dans les rapports sur les sanctions des Nations unies a été inculpée. Deux des trafiquants d'armes les plus notoires, Victor Bout et Leonid Minin, que plusieurs rapports des Nations unies ont identifié comme étant responsables de la livraison de centaines de tonnes d'armes à des pays sous embargo, sont toujours en liberté.

L'autorité des Nations unies est sérieusement érodée par les constantes violations des embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil de sécurité devrait poursuivre l'amélioration de la conception des embargos sur les armes. Les Nations unies et les Etats membres devraient régler le problème de l'impunité dont jouissent les contrevenants aux embargos. Et les Etats membres devraient également établir un cadre général pour un contrôle efficace des transferts d'armes internationaux, basé sur des critères communs qui soient compatibles avec le droit international : un Traité international sur le commerce des armes.

Les Comités des sanctions, le secrétariat, et les missions d'enquêtes des Nations unies ont besoin en outre d'être aidés pour améliorer les méthodes, techniques et procédures de contrôle, surtout de la part des Etats membres qui sont limitrophes des entités sous embargo, des missions de gardiens de la paix des Nations unies qui opèrent à proximité et des autres organisations intergouvernementales compétentes.

Notes de lecture

Les humanitaires et la guerre

Sous la coordination de **Xavier Zeebroek**

Grip-Éditions Complexe, 2005, 185 pages, 14,90 euros



Le sous titre de ce livre est : Sécurité des travailleurs humanitaires en mission en RDC et au Burundi. Ainsi, la première partie de cet ouvrage dresse un état des lieux de cette sécurité. Le constat est assez terrible. Les actes hostiles touchent relativement plus souvent les humanitaires que les militaires.

C'est le cas, par exemple, au Rwanda où les humanitaires enregistrent la plus grande mortalité depuis 1994 alors que ce pays ne figure qu'au douzième rang au niveau de la dangerosité pour les Casques bleus.

Plusieurs acteurs de l'humanitaire s'expriment dans la deuxième partie. Un ancien chef de mission de MSF à Kisangani, un responsable du bureau de coordination des affaires humanitaires au Congo, un lieutenant-colonel ayant participé à l'opération Artémis, un journaliste sont de ceux-là. Tous soulignent le risque et la complexité des missions et notamment le peu de coordination entre les humanitaires et les militaires.

Pour finir, ce livre propose une analyse sur les liens qui existent entre les ONG et l'armée, comme l'échange des informations. Il pose aussi la question des motivations, des limites des interventions. Un ouvrage assez technique plutôt destiné à ceux désirant participer à un projet humanitaire, me semble-t-il.

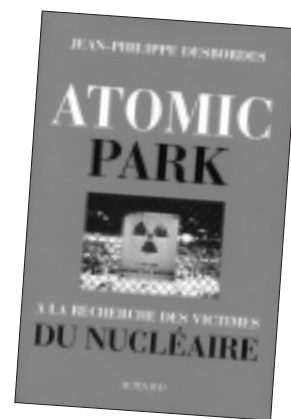
Jean-Luc Marie

Jean-Philippe Desbordes

Atomic Park

À la recherche des victimes du nucléaire

Actes sud, 2006, 516 pages, 23,90 euros



Journaliste, Jean-Philippe Desbordes réalise avec cet ouvrage une remarquable synthèse des coulisses de la raison d'État au regard de l'impact sanitaire du nucléaire — tant civil que militaire — mobilisant différentes sources d'information disponibles : des archives secrètes du cabinet de Pierre Messmer aux syndicats et aux associations, notamment l'Aven, la Criirad et bien sûr le CDRPC... Les lecteurs de *Damoclès* retrouveront d'ailleurs au fil du livre nombre d'éléments qu'ils ont pu lire auparavant notamment dans les travaux de Bruno Barrillot.

Avec cette description minutieuse et sans concession, Jean-Philippe Desbordes pose la question de quel coût humain sommes-nous prêts à sacrifier pour cette forme particulière de pouvoir où la raison d'État fait corps avec la raison industrielle et qui sous couvert d'indépendance énergétique et stratégique, « s'inscrit dans un nouveau paradigme, celui de "la croissance pour la croissance", vis-à-vis duquel la question de santé publique fut, est et demeure une question secondaire, à tort ou à raison. Pour combien de temps encore ? »

Patrice Bouveret



Catherine Soisson

Terre sans femmes(s)

Éditions les Presses du Midi, 2006, 255 pages, 19 euros

La lecture du témoignage de Catherine Soisson, présente sur l'atoll de Moruroa, vient utilement compléter l'ouvrage *Atomik Park*. Ce livre préfacé par Bruno Barrillot, nous fait partager la vie au quotidien des vétérans.

P. B.

À découvrir

Le complexe nucléaire.

Des liens entre l'atome civil et l'atome militaire, de Bruno Barrillot, édité par le CDRPC avec le Réseau « Sortir du nucléaire ».

144 pages. Disponible contre **12 euros** (port compris) auprès du CDRPC.



www.obsarm.org

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement

10 numéros (un an) :

France : **20 €**

Europe : **30 €**

Autres pays : **30 €**

Etudiants, chômeurs, tarif réduit : **18 €**

Soutien à partir de **40 €**

TVA (2,10 %) incluse

Nom, prénom

Adresse

Code postal / commune

Tél. / e-mail

S'abonne à *Damoclès* à partir du n° :

Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 5

Damoclès, 187, montée de Choulans 69005 Lyon • Tél. 04 78 36 93 03 • Fax 04 78 36 36 83

Édité par le Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits • Directeur de la publication : Patrice Bouveret

COMITÉ DE RÉDACTION : Bruno Barrillot, Patrice Bouveret, Jean-Marie Collin, Stéphane Petit, Bernard Ravenel, Michel Robert

CPPAP n° 67010 • Imprimé par nos soins • ISSN 0296-1199 • Maquette : CDRPC • Dépôt légal à date de parution